

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 18 MARS 2024

N° 2024-03-02

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du onze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 26 Présents (mini 11 dont 6 en salle) : 12</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 35 Présentes : 15 Exprimées par pouvoirs : 11 Total (mini 19) : 26</p> <p>Quorum atteint</p>

Délégué-es présents-es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)

Agnès ROSSI

9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CAMP à Christelle RUYSSCHAERT, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Vincent JACQUEMART à Kevin QUEYREL, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Jean-François PERILHOU à Nicole PELOUX, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS.

Délégué-es excusé-es : Pierre COMBES, Corinne MOULIN, Lionel TARDY.

Participait également à la réunion (invité) : Sébastien NINON, chargé de mission Parcs naturels régionaux à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Frédéric ROUX est nommé secrétaire de séance

Objet : Accueil de la Maison du Parc – ouverture d'un poste en contrat de projet

Montant des dépenses PnrBP	2024	2025
Fonctionnement	7 000.00 €	16 500.00 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	23 500.00 €	0.00 €

Rapport :

La Présidente expose,

La Maison du Parc présente depuis le 11 juillet 2022 une exposition permanente sur le Parc ainsi qu'une exposition temporaire autour de la « nuit démesurée » (Giono et la nuit). Par délibération n°2022-11-11, le Bureau Syndical a décidé d'engager la création d'une nouvelle exposition sur le thème de la forêt.

Le Parc a recruté un agent saisonnier pour l'été 2022 puis, depuis mai 2023, un agent présent toute l'année à mi-temps pour assurer l'accueil du public. Après une année d'ouverture continue de l'accueil public de la Maison du Parc, il ressort que le dimensionnement d'un poste à mi-temps correspond bien au besoin. La Présidente propose donc de créer un contrat de projet à temps non complet pour pérenniser ce service en lien avec l'exposition nuit puis assurer la médiation autour de la future exposition « arbre et forêt ».

Délibération

- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-24 ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et plus spécifiquement sa mesure 2.2 visant à faire du Parc une zone pilote de tourisme durable

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le Bureau Syndical

- **Valide** la proposition de la Présidente.
- **Décide** d'ouvrir un poste de chargé-e de projet "Accueil – expositions", de catégorie C, à temps non complet, à raison de 17.5 heures/semaines, pour une durée prévisionnelle de 24 mois à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet suivant "Accueil et animation autour des expositions nuit et forêt".
- **Précise** que le temps de travail de la personne recrutée sera annualisé selon un planning déterminé et annexé au contrat de recrutement.
- **Dit** que la rémunération sera au plus afférente à l' **IB 397 / IM 375**.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget.
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion ;
- **Autorise** La Présidente à pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

